



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance : 14 Avril 2018

Date de convocation : 10 Avril 2018

Le quatorze avril deux mil dix-huit à dix heures trente, le Conseil Municipal de PRECY-SUR-MARNE, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Nicole THEVENET, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Mme THEVENET – Mr MONSOREZ – Mme AUGRY – Mr PRONIER – Mme NICOLAS – Mr HEDDEBAUX – Mr JOUBERT – Mr POHU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr CHERONNET – Mr VANLERBERGHE – Mr PRENOM – Mme PELISSE – Mme FRIANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NICOLAS.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL.

*** COMPTE ADMINISTRATIF 2017.**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 de la Commune qui fait apparaître un excédent de clôture de 581 161.17,€ en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 176 167.94 € en section d'investissement

*** APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.**

Le Compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Bernard BOUCHUT, Receveur Municipal, présentant les mêmes résultats que le Compte Administratif 2017 de la Commune, est approuvé.

*** AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de clôture de fonctionnement 2017 soit 581 161.17 € de manière suivante au Budget Unique 2018 :

- 581 161.17 € au compte 002 - Excédent reporté (Recettes fonctionnement).

*** VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES.**

Les taxes sont votées avec une hausse de 1,019852 % par rapport aux taux de référence 2016, soit :

- Taxe d'Habitation : 17,45 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 14,94 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 49,51 %

*** SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2018.**

Le montant global des subventions communales inscrites au budget communal pour 2017, (Article 6574), est fixé à 4 300.00 €.

*** VOTE DU BUDGET UNIQUE 2018.**

Le Budget Unique 2018, équilibré en Section de Fonctionnement à 1 084 900 € et à 520 390 € en Section d'Investissement, est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION NORD 77 SAAD 2018.

Conformément à la convention signée avec l'Association NORD 77 SAAD concernant son activité au sein de la commune , la demande de subvention 2018 basée sur son activité 2017 au sein de la Commune (1,75 € l'heure effectuée) est fixée à **363,95 €** .

RENOUVELLEMENT CONTRAT SACPA :

La proposition faite par la Société SACPA pour le renouvellement du contrat « Gestion des animaux errants ou décédés sur la commune » pour un montant de 733,49 HT/ an, révisable chaque année selon l'article n°8 dudit contrat et reconductible 3 fois par tacite reconduction est approuvé.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) et du DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) :

La commune de PRÉCY-SUR-MARNE a réalisé un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en application de l'article 13 de la loi du 13 août 2004 .

Ce plan à vocation opérationnelle, intègre l'ensemble des risques particuliers auxquels la commune de PRÉCY-SUR-MARNE est confrontée, notamment en termes de risques naturels.

Il intègre également l'information sur les risques encourus dans un document diffusé à la population que l'on appelle DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Ces deux documents (PCS et DICRIM) mis à jour le 20 mars 2018 sont approuvés et consultables en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Un habitant du Chemin de Profundis explique qu'un tas de fils électriques brûlés, bien que déjà signalé, n'a pas été enlevé par les agents communaux. Il lui est assuré que le nécessaire sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Mme THEVENET

M. CHERONNET

Mme AUGRY

M. PRONIER

Mme NICOLAS

M.HEDDEBAUX

M. JOUBERT

M. POHU